

## Réforme des APL : 1,79 million de perdants !

Annoncée par la ministre du Logement comme une réforme de justice sociale permettant de « soutenir le pouvoir d'achat des plus fragiles », la modification du calcul des APL est en réalité une nouvelle attaque en règle du gouvernement contre les plus fragiles. Et les premiers bilans chiffrés ne font que confirmer les craintes des habitants et des associations à leurs côtés.

Un peu plus de six mois après la mise en place de la réforme, le constat est indéniable : le temps aura malheureusement donné raison à ceux qui, comme la CNL, dénonçaient une réforme injuste, aux conséquences dramatiques pour de nombreux foyers. Car il n'est en aucun cas question de progrès social : l'Etat utilise là un subterfuge lui permettant d'économiser plus de 1,1 milliard d'euros sur le dos des habitants précaires !

Les chiffres ne mentent pas : 1,37 million d'allocataires ont vu leur APL diminué, en moyenne de 73 euros ; une baisse importante, qui complique encore un peu plus les fins de mois des locataires.

Pire ! Selon les chiffres du ministère du Logement, 374 000 personnes ont perdu leur droit aux APL suite à la mise en place de la réforme.

Au total, cette dernière aura donc fait 1,79 million de perdants (29,6 %), alors même que nous sommes dans une période de crise économique déjà très déstabilisante où des milliers d'habitants ont du mal à payer leur loyer et leurs charges.

Pour la CNL, première association de défense des habitants, cette décision du gouvernement montre bien à quel point le gouvernement est éloigné des réalités du terrain : cette réforme ne tient absolument pas compte des difficultés quotidiennes des locataires que l'APL permettait de solvabiliser. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une mesure purement comptable, dans la suite logique de celles prises par ce gouvernement depuis son arrivée au pouvoir.

La CNL demande à Emmanuelle Wargon, ministre du Logement, de revoir la situation des allocataires perdants et de revaloriser le montant des APL.

